

# AMAP LA MANU - CONTRAT POULET d'OCTOBRE 2021 à MARS 2022

Type	<b>Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne</b>
Objet	<b>Livraison de poulets certifiés issus de l'agriculture biologique</b>

Le présent contrat règle les modalités de la vente de poulets entre : **La productrice : Anicia Marchand-La Bresse-44210 Pornic et le consommateur de l'AMAP de LA MANU**

Producteur	<b>Le Champ des oiseaux, Anicia Marchand La Bresse, 44210 Pornic <a href="http://www.le-champs-des-oiseaux.fr">http://www.le-champs-des-oiseaux.fr</a></b>	06 38 80 85 44 contact@le-champs-des-oiseaux.fr
Groupe de consommateurs	<b>AMAP de la Manu 6 place de la Manufacture, 44000 NANTES</b>	Site internet : <a href="http://amapdelamanu.fr">http://amapdelamanu.fr</a> Liste de diffusion : amapdelamanu@ml.free.f
Coordinateur	<b>Cécile Leroux</b>	poulet@amapdelamanu.fr

Distributions	fréquence toutes les 4 semaines, le mercredi de 18h15 à 19h30, soit environ 1 distribution par mois, dates disponibles sur mon site et sur le site de l'amap de la manu	
Dates prévisionnelles	<b>20 OCTOBRE, 17 NOVEMBRE, 15 DECEMBRE, 19 JANVIER, 23 FEVRIER, 23 MARS</b>	

## Engagement du producteur

Le producteur s'engage à :

- fournir des poulets certifiés biologique, élevés en moyenne plus de 91 jours. Prix au kilo du poulet entier 9,90/kg ; Escalope par paquet de 2 sous vide 26.0 0€/kg ; cuisses par paquet de 2 sous vide 16.90€/kg ; ailes (vrac) 2.50€/kg ; abats (foies et cœurs ou gésiers) 4.50€/kg
- à être présent aux distributions hebdomadaires pendant toute la durée de la permanence ;
- accueillir les adhérents sur mon exploitation au moins une fois pendant la saison ;
- adhérer aux principes de la Charte des AMAP.
- accepter des modifications de commande en cours de contrat, seulement si cette modification est signalée par mail (avec copie au coordinateur) avant le vendredi (midi maximum) de la semaine précédant la livraison.

## Engagement du Consommateur

je, soussigné(e)

<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>Adresse :</b>			
<b>Mail :</b>		<b>Téléphone :</b>	

m'engage pour la période du contrat :

- à soutenir le producteur dans sa démarche ;
- à accepter les aléas de la production dont la variation du poids des poulets ;
- **à venir prendre ma commande à chaque distribution prévue ou à le faire récupérer par une personne de mon choix qui peut ne pas être de l'AMAP (en cas d'oubli, ma commande ne sera ni récupérable après la distribution ni remboursée) ;**
- à confier un numéro où je peux être joint pendant les distributions dans l'hypothèse où j'omets de m'y présenter ou de m'y faire représenter ;
- avoir pris connaissance de la charte des AMAP (disponible sur le site de l'AMAP) et à adhérer à ces principes.

## Commande

Prix forfaitaires\ dates	20 OCT	17 NOV	15 DEC	19 JAN	23 FEV	23 MARS
<b>Poulet entier petit</b> (15€ pour 1 poulet d'environ 1,5kg)						
<b>Poulet entier dodu</b> (20€ pour 1 poulet d'environ 2,0kg)						
<b>2 Escalopes et 2 cuisses</b> sous vide (20€)						
<b>2 Escalopes ou 2 cuisses</b> sous vide, selon disponibilité (10€)						
<b>Ailes</b> (en vrac) (environ 8 ailes/kg) 2.50€/kg						
<b>Abats</b> (foie+cœur ou gésier au choix) 4.50€/ kg, Quantité et type à préciser						
<b>TOTAL PAR MOIS</b>						
<b>TOTAL COMMANDE CONTRAT (minimum 60€)</b>						

**Dates du 15 Décembre: commande possible de pintades et chapons / 19 janvier : commande possible de pintades**

### Modalités de paiement

\*A la signature du contrat, **je règle une somme forfaitaire qui ne sera pas inférieure à 60€** .

\* les soldes débiteurs seront à régulariser suivant la consommation de l'amapien : soit en cours de contrat ou lors de la dernière livraison.

\*A la fin du contrat si le solde est créditeur, il sera reporté sur le contrat suivant. Si l'amapien souhaite arrêter son contrat le solde sera à utiliser en totalité dans un délai de 6 mois après la fin de son contrat. Aucun remboursement ne sera effectué.

\*Étalement du paiement si besoin : 1, 2 ou 3 chèques, datés du jour de la signature du contrat.

\*Les chèques seront débités en début de mois : octobre, décembre, février.

	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3
<b>Montant</b>			

**à l'ordre de** : Anicia Marchand / Le champs des oiseaux

Fait en **2 exemplaires**, à Nantes, le

Le producteur		Le consommateur	
---------------	--	-----------------	--